

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

La manifestation doit-elle avoir lieu en Meuse?

Publié le : 17 février 2020

OUI, celle-ci doit attirer un maximum de personnes sur le territoire meusien.



DÉPARTEMENT DE LA
MEUSE

Place Pierre François

Gossin

55012 BAR LE DUC

Tél : 03 29 45 77 55